



Commune de GERDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

# COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du **lundi 25 septembre 2017**

---

## **Présents :**

Mesdames : Isabelle ALVAREZ, Patricia BRUEL, Claudine BOIRIE, Gisèle DUBARRY, Éliane PAMBRUN.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Gaston FORGUES, Pierre LASPALLES, Ghislain NOWAK, Daniel PENE et Marc PIQUEMAL.

## **Excusées :**

Mesdames : Stéphanie DOLIE, ayant donné procuration de vote à M FORGUES.  
Anne THEIL, ayant donné procuration de vote à Mme Isabelle ALVAREZ.

Secrétaire de séance : M Gaston FORGUES.

---

## **ORDRE DU JOUR :**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2017.

## **INFORMATIONS :**

- 1 – Rentrée scolaire : mise en place du nouveau rythme sur les 4 journées.
- 2 – PLU et transfert de compétence : 1/01/2018.
- 3 – Conférence nationale des Territoires.

## **DELIBERATIONS :**

- 1. Droits de chasse** sur les territoires communaux, saison 2017-2018.
- 2. Coupe affouagère** : tarifs et désignation de 3 élus responsables.
- 3. Assurances** : renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire du personnel territorial : adhésion 2018-2021.
- 4. Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées** : programme de rénovation de l'éclairage sur l'ensemble du village en mobilisant les aides du TEPcv. (Convention initiale + avenant spécifique)
- 5. Fiscalité directe locale :**

- **Taxe d'habitation** : assujettissement des logements vacants depuis plus de deux ans (article 1407 bis du Code Général des Impôts)
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : exonération des jeunes entreprises innovantes (article 1383D du CGI).
- **Contribution Économique Territoriale :**

\* exonération pour Établissements de vente de livres neufs au détail, labellisés « librairie indépendante de référence » (article 1464-i du CGI)

\* exonération pour « médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires » (article 1464-D du CGI).

### **Taxes fiscales diverses :**

- Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (article 1530 bis) instituée en cas de carence d'entretien des fossés provoquant un risque d'inondation.

**6. Convention de mise à disposition du parc de vélos** à assistance électrique financés par le TEPcv.

### **7. Subventions additionnelles :**

- AMICAMI : ouverture des sentiers piétonniers.
- IME de CAMPAN.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

---

*Lecture par Mme PAMBRUN du compte rendu de la séance du 26 juin 2017. Le Conseil valide le compte rendu.*

Le Conseil aborde alors les points à l'ordre du jour.

### **INFORMATIONS :**

#### **1 – Rentrée scolaire : mise en place du nouveau rythme sur les 4 journées.**

Monsieur le Maire indique que pour cette rentrée scolaire 49 écoles, dont celle de GERDE, ont opté pour le retour à la semaine de 4 jours.

Les parents qui travaillent le mercredi ont pu inscrire leurs enfants au Centre de Loisirs de la CCHB qui a été ré-ouvert pour cette rentrée.

L'absence d'une employée communale pour la rentrée a conduit la Mairie à effectuer un recrutement provisoire en faisant appel au centre départemental de gestion du personnel territorial.

L'importante fréquentation du restaurant scolaire a nécessité un renfort temporaire afin que les enfants puissent être accompagnés pendant le temps du repas. Cette situation doit être analysée pour une gestion à plus long terme.

#### **2 – PLU et transfert de compétence : 1/01/2018.**

L'abondance des textes et la superposition des transferts de compétences a créé une certaine confusion dans les dates d'application en ce qui concerne l'urbanisme.

La compétence « PLU » sera transférée automatiquement à la CCHB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **3 – Conférence nationale des Territoires.**

Après la première conférence nationale des territoires tenue le 17 juillet dernier au Sénat, le Premier Ministre souhaite recueillir l'avis des élus en organisant des rencontres de proximité.

La prochaine réunion est prévue à Lannemezan le 2 octobre 2017.

Les thèmes abordés traiteront des fractures entre territoires, de l'allègement des normes, de la conduite des projets d'investissements, du soutien aux innovations et expérimentations.

### **DELIBERATIONS :**

En préambule, M le Maire expose la demande reçue cet après-midi émanant de la CCHB. Une commission a été créée pour évaluer l'évolution des charges transférées à la communauté, dénommée la « CLECT ». La CCHB a décidé que chaque commune aurait un représentant à cette commission et pré-positionné les maires de chaque commune. Il est demandé aujourd'hui à chaque Conseil Municipal de désigner le représentant de la commune.

Vote : 14 voix pour la désignation du Maire, une abstention : M CHAUVEAU, qui ne met nullement en cause la présence de M DECKER à cette commission mais qui déplore la procédure de la CCHB consistant à décider en amont pour faire valider en aval !

## 1. Droits de chasse sur les territoires communaux, saison 2017-2018.

La Société de Chasse de Gerde demande la reconduction tacite de l'autorisation de chasse sur le territoire communal pour la saison 2017-2018.

Autorisation accordée à l'unanimité. Le tarif symbolique et historique de 15 € est maintenu encore cette année.

## 2. Coupe affouagère : tarifs et désignation de 3 élus responsables.

M DEJEANNE propose de fixer le prix à 70€ par lot.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Les responsables désignés par le Conseil sont : Mme ALVAREZ – MM DEJEANNE et PENE.

## 3. Assurances : renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire du personnel territorial : adhésion 2018-2021.

M le Maire rappelle que la commune a demandé en février dernier au Centre de Gestion de réaliser une consultation pour le renouvellement du contrat d'assurances statutaires.

Cette consultation a permis d'obtenir une offre concurrente sans augmentation de cotisation.

L'assureur sera « SIACI Saint Honoré/Allianz ».

Pour les quatre années à venir, il est proposé de retenir les options suivantes :

Agents CNRACL : 4,49 % - franchise de 15 jours en maladie ordinaire ;

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : 1,03 % - franchise de 10 jours en maladie ordinaire.

Ces taux s'appliquent sur le traitement indiciaire brut (TBI).

Ces options sont retenues à l'unanimité.

## 4. Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées : Programme de rénovation de l'éclairage sur l'ensemble du village en mobilisant les aides du TEPcv. (Convention initiale + avenant spécifique).

Suite aux engagements d'économies d'énergie pris dans le cadre du TEPcv, le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées a établi un programme de travaux et d'équipements d'éclairage public dans le bourg de GERDE.

En mobilisant les aides de la convention initiale (30 000 € et une partie de l'enveloppe complémentaire ESTE de 49 350 €), deux chantiers d'un montant de 48 000 € et 84 000 € vont pouvoir être réalisés dans les délais prescrits.

Ces dispositifs destinés à économiser l'énergie consommée vont être étendus à l'ensemble de la commune grâce aux aides exceptionnelles accordées.

## 5. Fiscalité directe locale :

M le Maire rappelle que le Conseil, lors de l'élaboration du budget, a souhaité maintenir constants les taux relatifs aux tranches normales d'imposition (taxe d'habitation – taxes foncières sur le bâti et le non-bâti).

La commune étant classée Zone de Revitalisation Rurale « ZRR », des avantages spécifiques peuvent y être accordés afin de rendre le territoire plus attractif.

Le Conseil Municipal, ou la Communauté de Communes, pourraient ainsi intervenir "à la marge" sur les secteurs suivants.

- **Taxe d'habitation** : assujettissement des logements vacants depuis plus de deux ans (article 1407 bis du Code Général des Impôts)

La mise en œuvre d'une procédure sur ce sujet est très complexe, pour un rapport minime. Cette voie est donc abandonnée.

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties** : exonération des jeunes entreprises innovantes (article 1383D du CGI).

Ce dispositif est prévu afin d'inciter de jeunes entrepreneurs à s'installer sur la commune.

Le principe de cette exonération (pendant 7 ans) est retenu à l'unanimité .

- **Contribution Économique Territoriale** :
  - exonération pour "Établissements de vente de livres neufs au détail", labellisés « librairie indépendante de référence » (article 1464-i du CGI)
  - exonération pour « médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires » (article 1464-D du CGI).

La décision pour ces secteurs "professionnels" relève maintenant de la compétence de la CCHB en raison d'une fiscalité unique pour l'intercommunalité.

La venue de nouveaux médecins et auxiliaires médicaux serait très utile à la population : il est donc demandé à la CCHB de se prononcer favorablement sur cette exonération qui ne peut que favoriser l'attractivité de notre territoire.

- **Taxes fiscales diverses** :
  - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (article 1530 bis) instituée en cas de carence d'entretien des fossés provoquant un risque d'inondation.

Ce domaine entre également dans la compétence de la CCHB à partir du 1er janvier 2018.

## **6. Convention de mise à disposition du parc de vélos à assistance électrique financés par le TEPCv.**

M le Maire rappelle que pour encourager les mobilités douces, un dispositif d'aides a été mis en place dans le cadre des TEPCv. Ces aides permettent d'acquérir des vélos et porteurs à assistance électrique qui sont mis à disposition des usagers pour une période d'essai dans le cadre d'une location.

L'entretien, le stockage et la mise à disposition du public gerdois seront assurés par un professionnel. "Pyrénées Vélo Evolution" étant le seul à même de répondre à cette compétence sur le territoire, une convention va être établie pour que cette société assure cette prestation pour compte de la commune.

Le Parc National des Pyrénées qui est également lauréat TEPCv s'est engagé dans cette démarche de mise à disposition de vélos à assistance électrique. Il a confié la gestion de ses équipements à cette même entreprise gerdoise.

Le Conseil prévoit un engagement de prestation de trois ans pour un équipement qui évoluera en fonction de l'utilisation qui aura été évaluée.

Les premiers achats concerneront 3 vélos et 2 porteurs mis à la location ainsi qu'un vélo utilitaire pour les petits déplacements et transports de la commune.

Adopté à l'unanimité.

- 6. **Subventions additionnelles** :
  - AMICAMI : cette association nouvelle a entrepris l'ouverture des sentiers piétonniers dans la commune.
  - IME de CAMPAN : dans le cadre des activités pratiques, les adolescents de l'IME ont réalisé des travaux de peinture qui agrémentent des espaces publics.

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une aide de 100 € à chacun de ces organismes.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

Le secrétaire de séance : M Gaston FORGUES